

## Semaine 2 – Avant de commencer : préparer son MOOC de façon inclusive



### Identifier les acteurs et la chaîne de responsabilité



#### VIDÉO DU COURS – ARMONY ALTINIER, DE KOENA

Bonjour. Nous avons vu, dans la vidéo précédente, que l'accessibilité était un sujet transversal. Qui a donc la responsabilité de prendre en compte l'accessibilité numérique ? Quelle est la chaîne des responsabilités ? Il est important de distinguer deux choses : **la plate-forme de diffusion**, qui permet de diffuser le MOOC, et **le MOOC lui-même**, avec les différents contenus qu'il comporte, vidéos, ressources, textes... La plate-forme, c'est, par exemple, la plate-forme FUN-MOOC, sur laquelle vous visionnez ce MOOC-là. Mais il y en a d'autres, comme **Moodle**, par exemple. La responsabilité revient à la personne qui administre et gère cette plate-forme. Elle a deux responsabilités : mettre à disposition une plate-forme qui permette d'accéder aux contenus. Donc, cette coquille qui va permettre de diffuser

les différents contenus doit elle-même être accessible. On peut vérifier le niveau d'accessibilité de la plate-forme via la déclaration d'accessibilité qui doit être faite selon le RGAA, si c'est une plate-forme française ou diffusée en France. C'est le Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité. Si c'est en Europe, vous devez aussi pouvoir trouver cette information. À défaut, vous pouvez vous renseigner auprès du propriétaire de la plate-forme pour savoir quel est son niveau de conformité avec les normes internationales, WCAG, françaises, RGAA, ou le standard européen, EN 301 549. L'autre responsabilité de la plate-forme, c'est de vous donner les moyens de produire du contenu qui soit lui-même accessible. Donc, cette responsabilité-là, ce n'est pas la vôtre. Elle va notamment concerner tout ce qui est interactions liées à la

plate-forme. Si vous générez un quiz et si ce quiz lui-même n'est pas accessible, vous n'en êtes pas responsable. En revanche, vous êtes responsable de savoir utiliser correctement la plate-forme, si celle-ci vous donne les moyens d'être accessible. Et puis il y a, d'un autre côté, les contenus-mêmes du MOOC. Là, ceux qui sont responsables, ce sont les personnes qui ont créé le cours. Ça peut être les responsables pédagogiques. Votre responsabilité va notamment être de publier une page accessibilité par MOOC. Si on reprend les responsabilités, étape par étape, dans la création du MOOC, d'abord, il y a les personnes en charge de la **sélection et du financement**. Par exemple, ça peut être une université. A-t-elle pris en compte l'accessibilité dans ses critères de sélection ? A-t-elle sensibilisé les porteurs de projets ? L'autre responsabilité, ça va être, plus en aval, les responsables de la **conception et de la réalisation des contenus pédagogiques**. Ça va se voir dans le choix des outils utilisés, notamment si on utilise des contenus embarqués, le matériel pédagogique, vidéos, documents en téléchargement, la charte graphique, et ça concerne donc plusieurs métiers : les ingénieurs pédagogiques, mais aussi des professeurs, des professionnels, le service communication... Enfin, il y a les personnes en charge de

**l'intégration sur la plate-forme en ligne, et notamment de la vérification de l'accessibilité**. Est-ce qu'elle est prévue ? Parfois, c'est le service informatique qui va gérer cet aspect-là. Quelle est la politique interne sur la vérification de l'accessibilité des contenus numériques produits par l'organisation ? Nous avons vu que la responsabilité de l'accessibilité d'un MOOC est portée à **deux niveaux**. Celui de la **plate-forme** de cours en ligne : il y a un aspect technique, avec le **besoin d'une déclaration d'accessibilité**. Et celui des contenus du cours lui-même. Concernant le cours en ligne, les métiers et services suivants sont impactés : le service qui finance le MOOC, les ingénieurs pédagogiques et tous les acteurs amenés à produire des contenus, comme des professeurs, des assistants de recherche, des professionnels... Les services qui contribuent à la réalisation des ressources, à la fois textes, infographies, vidéos, notamment le service communication. Et puis, potentiellement, le service informatique, s'il gère, de manière centralisée, l'audit des ressources produites par l'organisation. Dans la vidéo suivante, nous verrons la différence entre conformité, accessibilité et inclusion. Quelle est la bonne posture à adopter pour être inclusif et pour être à l'écoute de ses apprenants ? À très vite.